



Comité de Direction de l'AISOL
1863 Le Sépey

Le Sépey, le 10 octobre 2023

**Le Comité de direction aux membres
du Conseil
Intercommunal de
l'AISOL**

Préavis n° 3/2023 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin concernant le budget 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2024.

Le budget qui vous est présenté augmente légèrement par rapport au budget 2023. En effet, les charges passent de CHF 3'519'045¹ à CHF 3'549'616, ce qui s'explique principalement par la hausse du coût des salles de classe (poste 52.316.1). Cela est lié à l'occupation de 4 salles de classe supplémentaires à l'ancien collège de Leysin, ainsi qu'à l'augmentation des loyers de 2%, visant essentiellement à compenser la hausse du prix du chauffage et de l'énergie.

Tel que pour le budget précédent, près de 67% des dépenses concerne la location des infrastructures scolaires, divers frais d'entretien et d'exploitation, ainsi que l'amortissement du mobilier. Le 25% du budget sert aux activités extrascolaires (sorties, ski, prévention, devoirs surveillés), transports et repas. A noter que ces postes dépendent en grande partie du nombre d'élèves fréquentant l'Etablissement Scolaire les Ormonts - Leysin.

Sur un total de dépenses de CHF 3'549'616, diverses participations pour CHF 50'050 viennent réduire la charge des 3 communes partenaires.

Les commentaires ci-dessous amèneront des précisions pour une meilleure compréhension du budget 2024.

Le poste 52.300.2 – Défraiements Comité de direction reste stable et comprend 300 heures de travail pour les membres issus des conseils communaux. Pour rappel, le plafond maximum fixé pour le Comité est de 350 heures.

Le poste 52.309.2 - Activités extra-scolaires est stable par rapport au précédent budget. Un nouveau camp poly sportif pour les élèves de 10^{ème} devrait se mettre en

¹ A noter que le budget 2023 approuvé par le conseil intercommunal se montait à CHF 3'382'045. En tenant compte des augmentations budgétaires acceptées dans le cadre du préavis 02/2023, le total du budget est passé à CHF 3'519'045.

place à l'automne 2024, mais la formule exacte reste encore à définir. A noter que les montants importants mis à disposition par l' AISOL démontrent sa volonté de mettre en place une offre extra-scolaire attrayante et généreuse. Pour rappel, l' AISOL met à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités proposées dans la majorité des cas par des personnes privées sur les 3 sites, et permettre ainsi de proposer des cours à moindre coût.

Activités	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2024 PROPOSITION	
Voyages	63 000	63 555	65 000	
Courses d'école		14 560		416 élèves de 1P à 8P. Tenant compte des classes qui vont en camp et n'ont pas de subvention course d'école.
Camp Estavayer		14 805		CHF 35.- par élève 47 élèves de 9VP-VG. Coût par élève de CHF 315.- participation des parents de CHF 80.- coût des accompagnants pris en charge par l'Etat
Camp Poly sportif		12 040		** Nouveau ** 56 élèves de 10VP-VG. Coût par élève de CHF 215.- participation des parents de CHF 80.- coût des accompagnants pris en charge par l'Etat
Voyages d'étude 11VP et VG		11 800		59 élèves de 11VP-VG. CHF 200.- par élève
Camp primaire		10 350		CHF 150.- par élève. 2 à 4 classes du primaire partent en camp la même année pas de subvention course d'école pour la classe qui part en camp 23 élèves par classe en moyenne (budget basé sur 3 classes)
Ski	62 000	57 752	59 000	
Cours de ski		51 130		CHF 12'000.- pour les cours des secondaires + CHF 130.- par élève de primaire pour les cours. La location de ski a été enlevée du budget.
Concours scolaires		6 622		301 élèves de 1P à 6P à CHF 22.- par élève
Divers	30 000	28 120	30 000	expos, spectacles, Noël, joutes, ... y compris transports
1P à 6P		12 040		301 élèves à CHF 40.- par élève
7P-8P & 9, 10, 11 VP et VG		11 080		277 élèves à CHF 40.- par élève
Divers		5 000		
Frais de transport	Inclus	Inclus		
TOTAL	155 000	149 427	154 000	

Le compte 52.309.3 - Frais de médecin et dentiste se monte à CHF 10'000 pour l'exercice à venir et permet notamment de financer les frais liés au dépistage dentaire des 1P à 11S, la prophylaxie dentaire, ainsi que les honoraires de la médecin répondante (participation aux séances et projets PSPS, à la vaccination, etc.).

Le poste 52.309.4 – Prévention est de CHF 12'000 pour 2024 et concerne notamment la contribution à la Fondation La Monerresse (CHF 5'500) et la formation « Prévention avalanches » avec l'intervention de la colonne de secours pour les 7-8P (CHF 1'500). Il y a également le projet de Théâtre de Marionnettes « Tilapin et les écrans » pour sensibiliser les élèves de 1-2P sur l'utilisation des écrans (CHF 1'200) et diverses interventions comme les récrés saines (informations sur l'alimentation, commande de pommes, sensibilisation aux « Energy Drinks »).

52.311.3 – Achat de matériel infirmière scolaire est de CHF 2'000 et comprend le matériel pour les interventions de base (poches à glace, trousse de secours pour les cantines et les classes).

Les postes 52.312.1 - Electricité, chauffage, 52.314.1 – Frais d'entretien et d'équipement, 52.315.1 - Frais d'exploitation d'Aigremont et 52.318.6 - Primes d'assurances, sont liés en grande partie à l'exploitation du collège d'Aigremont et à sa gestion.

Les postes 52.316.1 - Location salles de classes, 52.316.2 – Location salles de gymnastique, 52.316.3 – Location collège intercommunal et 52.316.4 – Location réfectoire des Diablerets, correspondent à la location des différents bâtiments sur les 3 communes.

Une hausse de 2% a été prise en compte au niveau des prix de la location des salles afin de compenser l'augmentation des coûts liés à l'énergie, sauf pour le collège d'Aigremont, car les frais sont directement pris en charge par l' AISOL. Les montants définitifs seront transmis à l' AISOL une fois que les Municipalités auront statué à ce sujet.

Le poste 52.318.9 – Devoirs surveillés comprend les coûts liés à la rémunération des enseignants qui assurent cette tâche. Dans un but pédagogique, il a été décidé d'offrir une vraie alternative de support scolaire aux parents, qui en exprimeraient la nécessité. En effet, les élèves sont sous la responsabilité d'enseignants qu'ils peuvent solliciter pour la réalisation de certains devoirs.

Le poste 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés, diminue en raison de la baisse des nouveaux tarifs.

La charge nette supportée par l' AISOL devrait s'élever à CHF 17'500 pour cette nouvelle année. Cette augmentation fait suite à la revue des tarifs, demandée par le Conseil Intercommunal.

Les comptes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme sont liés aux différents emprunts contractés notamment pour équiper le collège d'Aigremont en mobilier. Les emprunts seront totalement remboursés d'ici à juillet 2025.

52.331.3 - Amortissement mobilier est lié à la somme investie pour équiper le collège d'Aigremont en mobilier, qui s'amortit sur 10 ans. Il englobe également l'investissement lié à l'équipement en tableaux interactifs pour l'ensemble des classes présentes sur les 3 communes ; l'équipement s'amortit sur 6 ans. La répartition des charges liées à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune au 31.12.2022.

A noter que l'amortissement augmente en 2024 de CHF 15'500. D'une part CHF 13'000 sont liés à l'achat de 4 tableaux interactifs pour les classes supplémentaires ouvertes à Leysin. D'autre part, un montant de CHF 2'500 est lié à l'acquisition de nouvelles tables et chaises pour équiper une 2^e salle de science au collège d'Aigremont. L'investissement réalisé par l' AISOL est de CHF 25'000 au total et il est nécessaire, car la salle de science actuelle ne contient pas suffisamment de places de travail pour accueillir tous les élèves.

Le poste 52.351.2 - Participation bibliothécaire reflète la participation au salaire de la bibliothécaire. Le canton en assume le 70%, le solde est supporté à parts égales entre la commune de Leysin et l' AISOL. Celle de la commune de Leysin est visible au **poste 52.465.6 - Remboursements salaire bibliothécaire**.

Le poste 52.352.1 - Ecolages payés à d'autres communes couvre les cas spécifiques d'enfants scolarisés dans d'autres programmes (notamment classe de raccordement, sport-étude, raisons pédagogiques).

Le poste 52.366.1 - Frais de transports diminue de CHF 30'000 par rapport au budget de 2023. Pour rappel, un abonnement Mobilis est fourni à chaque élève de l' AISOL, ce qui leur permet d'utiliser les transports publics gratuitement sur les 3 communes. A noter que le budget inclut dorénavant les trajets entre le collège du Suchet et l'ancien collège à Leysin pour la pause de midi.

Le poste 52.366.2 - Frais de repas dépend uniquement du nombre de repas servis sur les 3 communes. Pour 2024, nous prévoyons près de 48'000 repas. La Dent de Midi est prestataire pour la cantine du Sépey, Concordance pour Leysin et aux Diablerets, La Potinière prépare les repas depuis la rentrée scolaire 2022.

Le nombre de repas prévu au Sépey est d'environ 23'000 pour 2024. A Leysin, pas moins de 20'000 repas sont attendus et 5'000 aux Diablerets.

A titre indicatif, les parents participent aux frais de repas de la manière suivante :

- CHF 7.- par repas pour les élèves du premier cycle primaire (1 à 4P)
- CHF 7.50 par repas pour les élèves du deuxième cycle primaire (5 à 8P)
- CHF 8.- par repas pour les élèves du degré secondaire (9 à 11S)

La participation des communes, **52.452.1, 52.452.2 et 52.452.3** comprend les éléments suivants :

1. Prise en compte des postes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement du mobilier. La clé de répartition entre les 3 communes est le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit 6'346 au total.
2. Le solde des charges, déduction faite des divers produits, est partagé proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans les 3 communes au 1^{er} octobre 2023, soit 582.

Les parts communales sont relativement stables, au même titre que la répartition entre les communes.

La politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrants a passablement évolué et l'Etat de Vaud prend en charge les frais d'écolage effectifs. **Le poste 52.465.2 - Participations EVAM** reflète cette participation et le montant de CHF 30'000 correspond à la scolarisation d'environ 15 élèves sur une année. De plus, le décompte de l'EVAM se fait par année civile et non scolaire.

Pour conclure, le budget 2024 augmente légèrement de CHF 30'571 par rapport au budget 2023, après l'acceptation du préavis 02/2023. La charge supportée par les communes suit cette même tendance pour s'établir à CHF 3'499'566, soit une hausse de CHF 53'021. A noter que cette augmentation est principalement liée à la hausse des loyers des salles de classes et gymnastiques, que les communes récupèrent, car elles sont propriétaires des bâtiments loués à l'AISOL, à l'exception du réfectoire des Diablerets.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SCOLAIRE
LES ORMONTS - LEYSIN DANS SA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

Vu le préavis No 3/2023 du 10 octobre 2023 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget 2024 de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts -
Leysin tel que présenté.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 10 octobre 2023.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Micheline Nauer

Répondant du Codir AISOL : Philippe Tauxe